

Communiqué

André DOUBRÈRE : "Financement de la dépendance : les familles sont oubliées par le projet de loi du Gouvernement"

Le 16 septembre dernier, l'Assemblée nationale a voté, en deuxième lecture, le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement dont l'un des volets vise à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes - notamment des 145.000 d'entre elles reconnues comme très dépendantes - grâce à trois mesures attendues : le relèvement du plafond de revenus conditionnant le montant de l'allocation, l'abaissement du ticket modérateur à acquitter et le fléchage en direction de l'APA à domicile de moyens financiers supplémentaires. Le texte reconnaît, par ailleurs, les aidants familiaux puisqu'il instaure un "droit au répit" et prévoit l'attribution d'une aide pour le placement d'un proche dans un hébergement temporaire ou un hôpital de jour.

Je me réjouis de ces avancées significatives dans le domaine du maintien à domicile. En revanche, le projet de loi défendu par la secrétaire d'État aux Personnes âgées Laurence Rossignol fait l'impasse sur l'autre enjeu du vieillissement : celui du financement de l'hébergement en EHPAD qui concerne 500.000 familles. Pour ces dernières, le reste à charge, qui oscille entre 1500 et 1900 euros/mois, demeure élevé. Le montant de l'APA cumulé à la retraite (rappelons, à cet égard, que la pension mensuelle moyenne s'établit à 1300 euros) ne suffit pas, loin s'en faut, à couvrir la totalité de la dépense. A ces familles confrontées au coût croissant du séjour en EHPAD et qui n'ont pas d'alternative car le degré de dépendance de leur proche est trop important, le texte voté par les députés n'apportent qu'une réponse imparfaite.

Oubliant la promesse faite durant la campagne présidentielle de 2012, le Président de la République n'a pas jugé bon d'engager le volet EHPAD de la loi, au motif que son coût est exorbitant, et a reporté les mesures indispensables aux calendes grecques. Je le déplore. Et les 500.000 familles concernées par l'hébergement d'un proche en EHPAD apprécieront, j'en suis certaine, à leur juste mesure, les conséquences de cette promesse présidentielle non tenue.

Andrée DOUBRÈRE

Conseillère Départementale du canton de Tarbes 2

Secrétaire Départementale Adjointe des Républicains 65